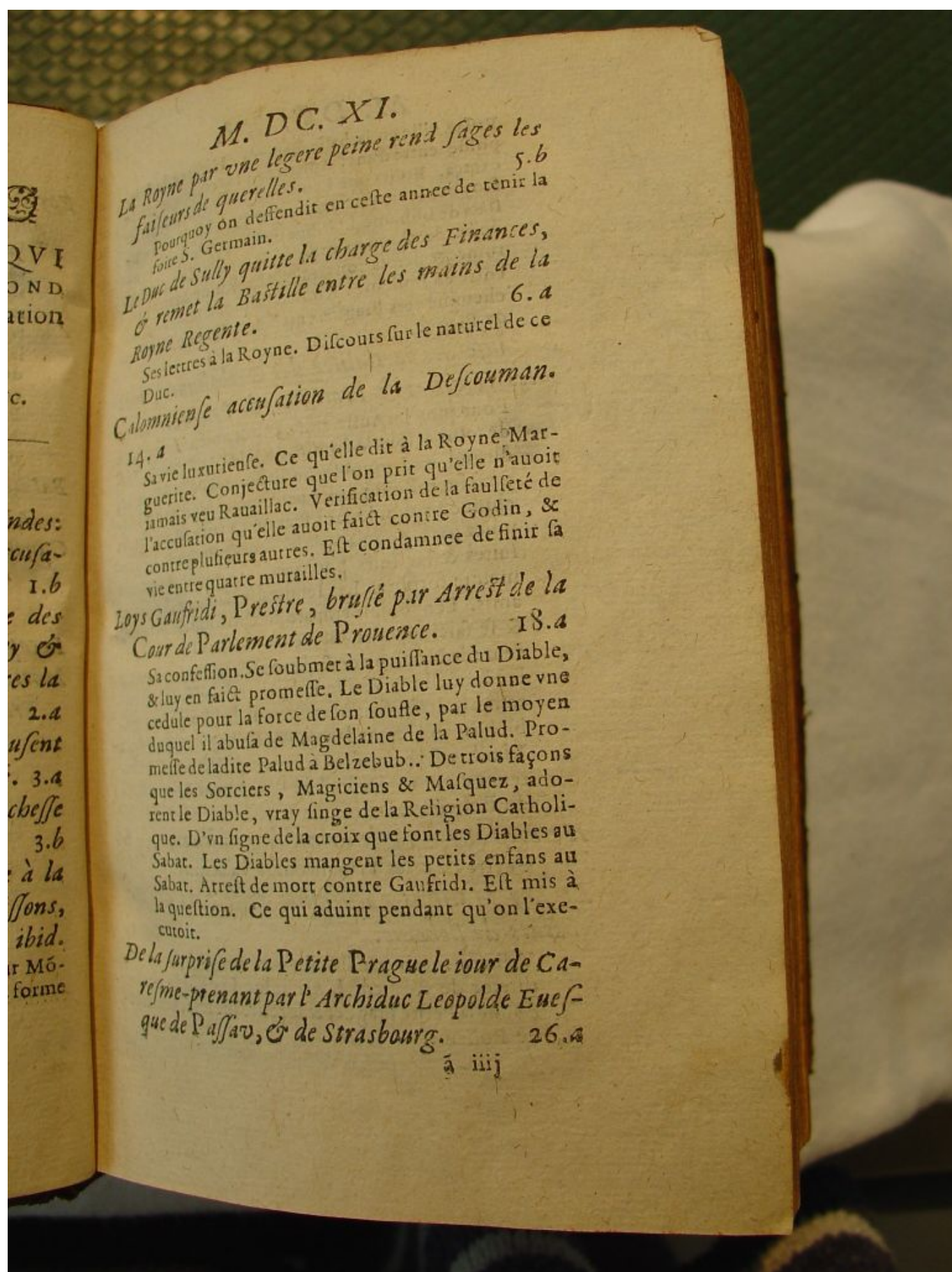
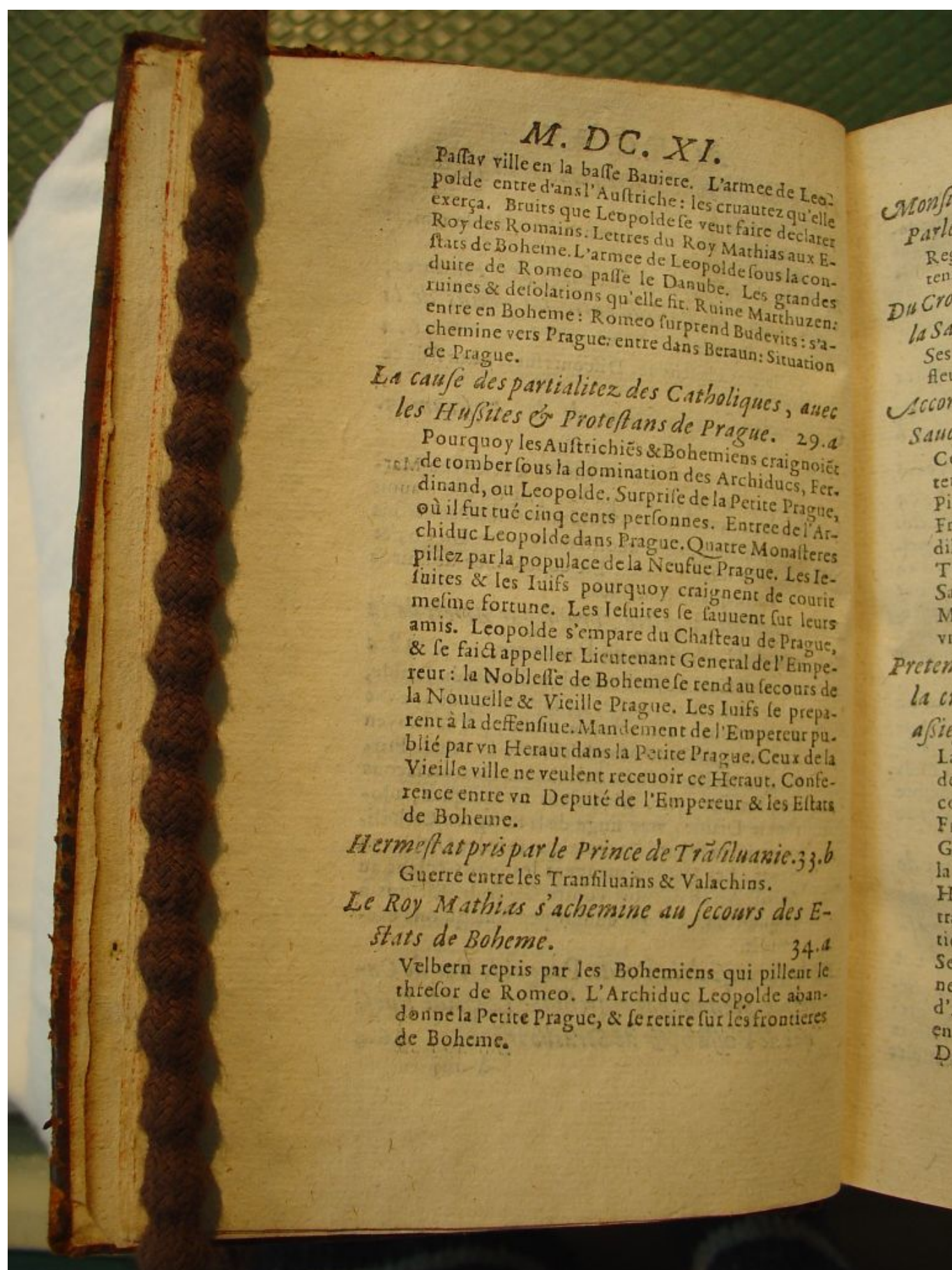


1611\_Table\_02.jpg



1611\_Table\_03.jpg



# M. DC. XI.

Passav ville en la basse Baviere. L'armee de Leopoldde entre d'ans l'Austriche: les cruantez qu'elle exerça. Bruits que Leopoldde se veut faire declarer Roy des Romains. Lettres du Roy Mathias aux Estats de Boheme. L'armee de Leopoldde sous la conduite de Romeo passe le Danube. Les grandes ruines & desolations qu'elle fit. Ruine Marthuzen: entre en Boheme: Romeo surprend Budevits: s'achemine vers Prague: entre dans Beraun: Situation de Prague.

## *La cause des partialitez des Catholiques, avec les Hufsites & Protestans de Prague. 29.a*

Pourquoy les Austrichiens & Bohemiens craignoient de tomber sous la domination des Archiducs, Ferdinand, ou Leopolde. Surprise de la Petite Prague, où il fut tué cinq cents personnes. Entree de l'Archiduc Leopolde dans Prague. Quatre Monasteres pilliez par la populace de la Neufue Prague. Les Iesuites & les Iuifs pourquoy craignent de courir mesme fortune. Les Iesuites se sauvent sur leurs amis. Leopolde s'empare du Chasteau de Prague, & se fait appeller Lieutenant General de l'Empereur: la Noblesse de Boheme se rend au secours de la Nouvelle & Vieille Prague. Les Iuifs se preparent à la deffensue. Mandement de l'Empereur publié par vn Heraut dans la Petite Prague. Ceux de la Vieille ville ne veulent recevoir ce Heraut. Conference entre vn Deputé de l'Empereur & les Estats de Boheme.

## *Hermestat pris par le Prince de Transilvanie. 33.b*

Guerre entre les Transilvains & Valachins.

## *Le Roy Mathias s'achemine au secours des Estats de Boheme. 34.a*

Velbern repris par les Bohemiens qui pillent le thesor de Romeo. L'Archiduc Leopolde abandonne la Petite Prague, & se retire sur les frontieres de Boheme.

Monseigneur  
Parle

Reg  
tent

Du Cro

la Sa

Ses  
fleu

Accor

Sauo

Co

ten

Pie

Fr

dil

Tu

Sal

M

vn

Preten

la cr

asie

La

de

co

Fr

Ge

la

H

tra

tic

Se

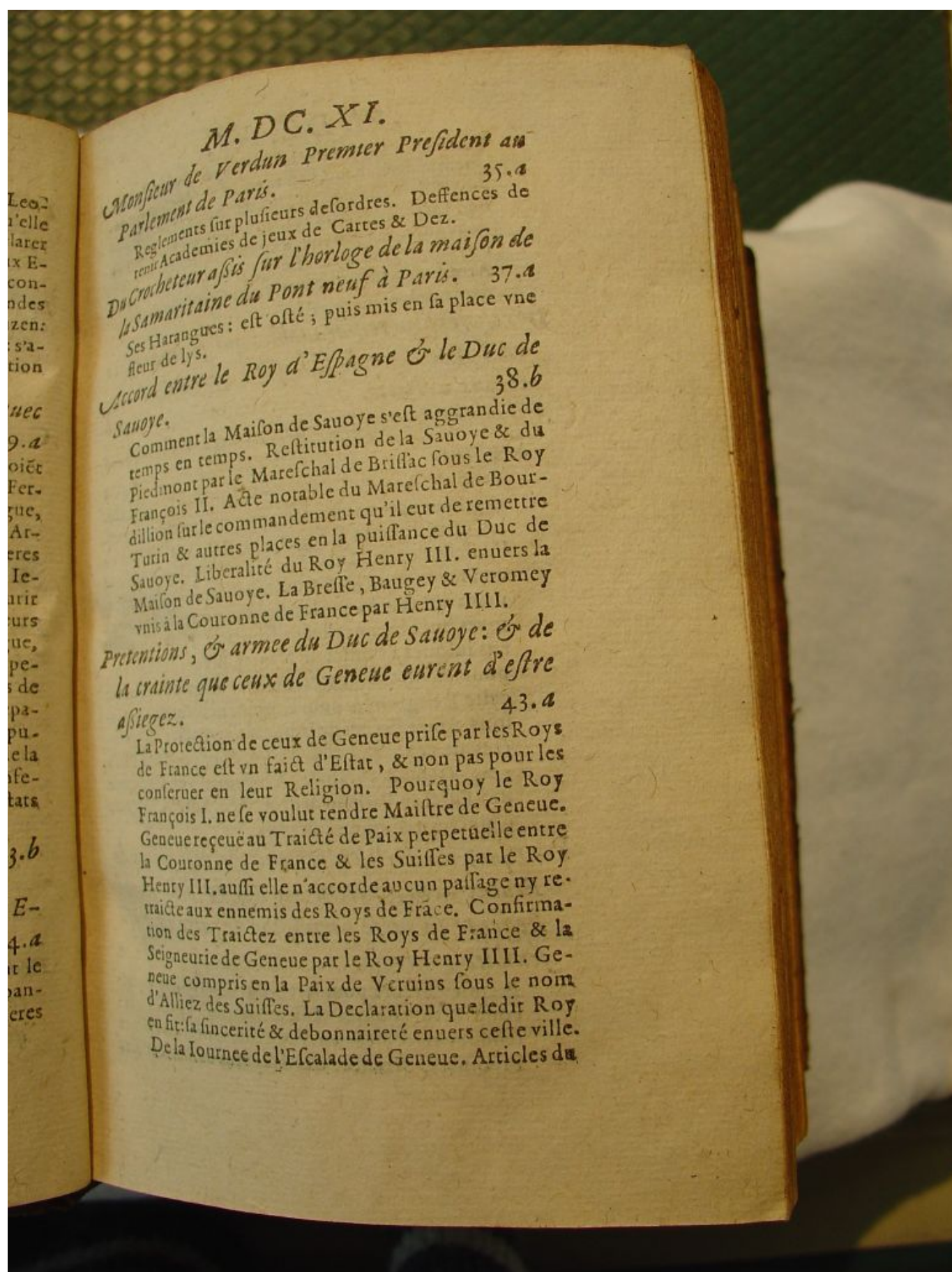
ne

d'

en

De

1611\_Table\_04.jpg



M. DC. XI.

Monsieur de Verdun Premier President au  
Parlement de Paris. 35.a

Reglements sur plusieurs desordres. Deffences de  
tenir Academies de jeux de Cartes & Dez.

De Crocheteur assis sur l'horloge de la maison de  
la Samaritaine du Pont neuf à Paris. 37.a

Ses Harangues: est osté; puis mis en sa place vne  
fleur de lys.

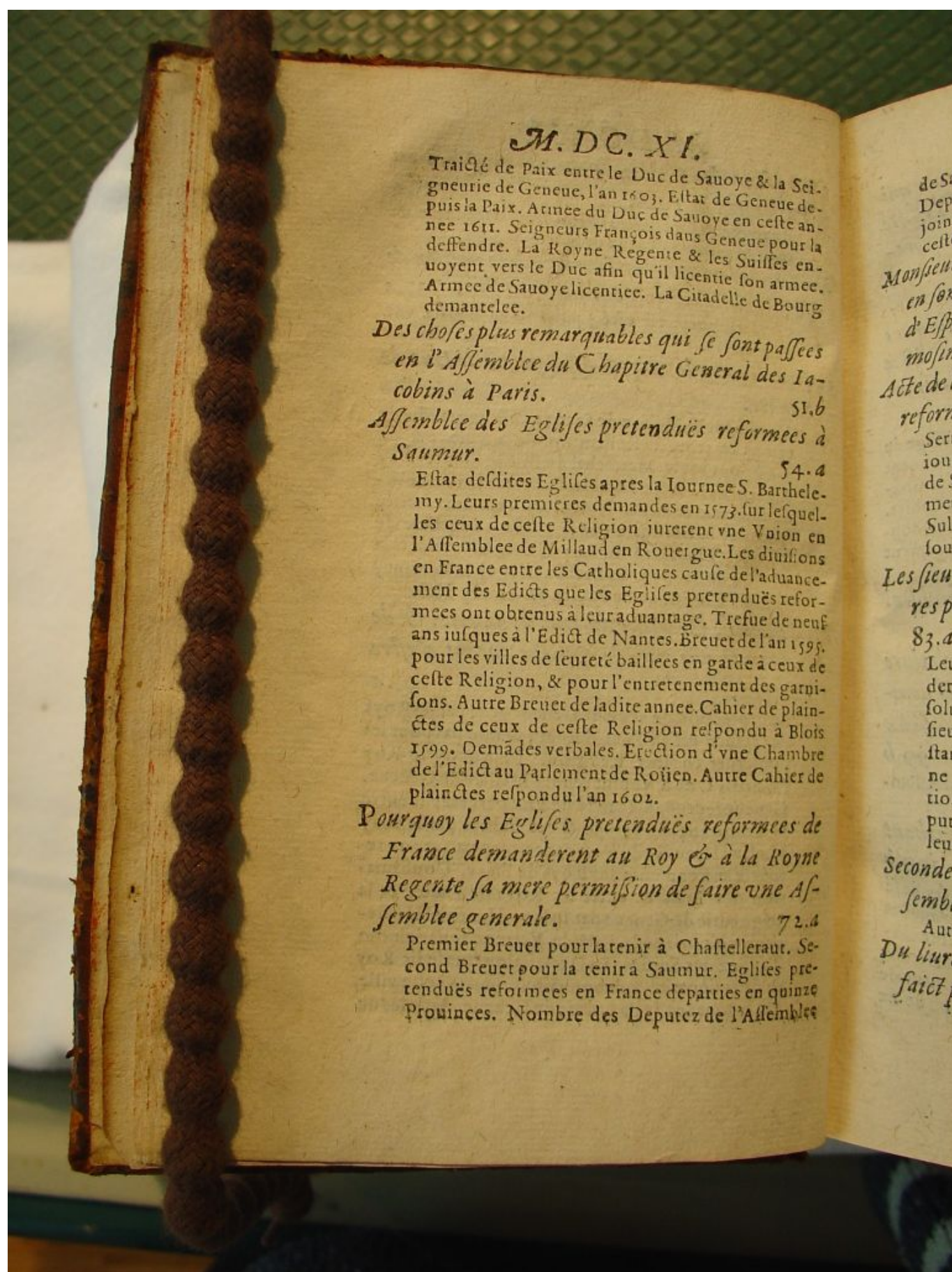
Accord entre le Roy d'Espagne & le Duc de  
Savoie. 38.b

Comment la Maison de Savoie s'est aggrandie de  
temps en temps. Restitution de la Savoie & du  
Piedmont par le Mareschal de Brissac sous le Roy  
François II. Acte notable du Mareschal de Bour-  
dillon sur le commandement qu'il eut de remettre  
Turin & autres places en la puissance du Duc de  
Savoie. Liberalité du Roy Henry III. enuers la  
Maison de Savoie. La Bresse, Bugey & Veromey  
vnis à la Couronne de France par Henry III.

Pretentions, & armee du Duc de Savoie: & de  
la crainte que ceux de Geneue eurent d'estre  
assiegez. 43.a

La Protection de ceux de Geneue prise par les Roys  
de France est vn fait d'Estat, & non pas pour les  
conseruer en leur Religion. Pourquoi le Roy  
François I. ne se voulut rendre Maistre de Geneue.  
Geneue receuë au Traicté de Paix perpetuelle entre  
la Couronne de France & les Suisses par le Roy  
Henry III. aussi elle n'accorde aucun passage ny re-  
traite aux ennemis des Roys de France. Confirma-  
tion des Traictes entre les Roys de France & la  
Seigneurie de Geneue par le Roy Henry III. Ge-  
neue compris en la Paix de Veuins sous le nom  
d'Alliez des Suisses. La Declaration que ledit Roy  
en fit: sa sincerité & debonnaireté enuers ceste ville.  
De la Iournee de l'Escalade de Geneue. Articles du

1611\_Table\_05.jpg



*M. DC. XI.*

Traicté de Paix entre le Duc de Sauoye & la Seigneurie de Geneue, l'an 1603. Estat de Geneue depuis la Paix. Armee du Duc de Sauoye en ceste annee 1611. Seigneurs François dans Geneue pour la deffendre. La Royne Regente & les Suisses enuoyent vers le Duc afin qu'il licentie son armee. Armee de Sauoye licentie. La Citadelle de Bourg demantelee.

*Des choses plus remarquables qui se sont passées en l'Assemblée du Chapitre General des Jacobins à Paris.*

51.6

*Assemblée des Eglises pretendues reformees à Saumur.*

54.4

Estat desdites Eglises apres la Iournee S. Barthelemy. Leurs premieres demandes en 1573. sur lesquelles ceux de ceste Religion iurerent vne Voion en l'Assemblée de Milland en Roneigue. Les diuisions en France entre les Catholiques cause del'aduancement des Edicts que les Eglises pretendues reformees ont obtenus à leur aduantage. Trefue de neuf ans iusques à l'Edict de Nantes. Breuet de l'an 1595. pour les villes de seurété baillees en garde à ceux de ceste Religion, & pour l'entretienement des garnisons. Autre Breuet de ladite annee. Cahier de plainctes de ceux de ceste Religion respondu à Blois 1599. Demâdes verbales. Erection d'une Chambre del'Edict au Parlement de Roïen. Autre Cahier de plainctes respondu l'an 1602.

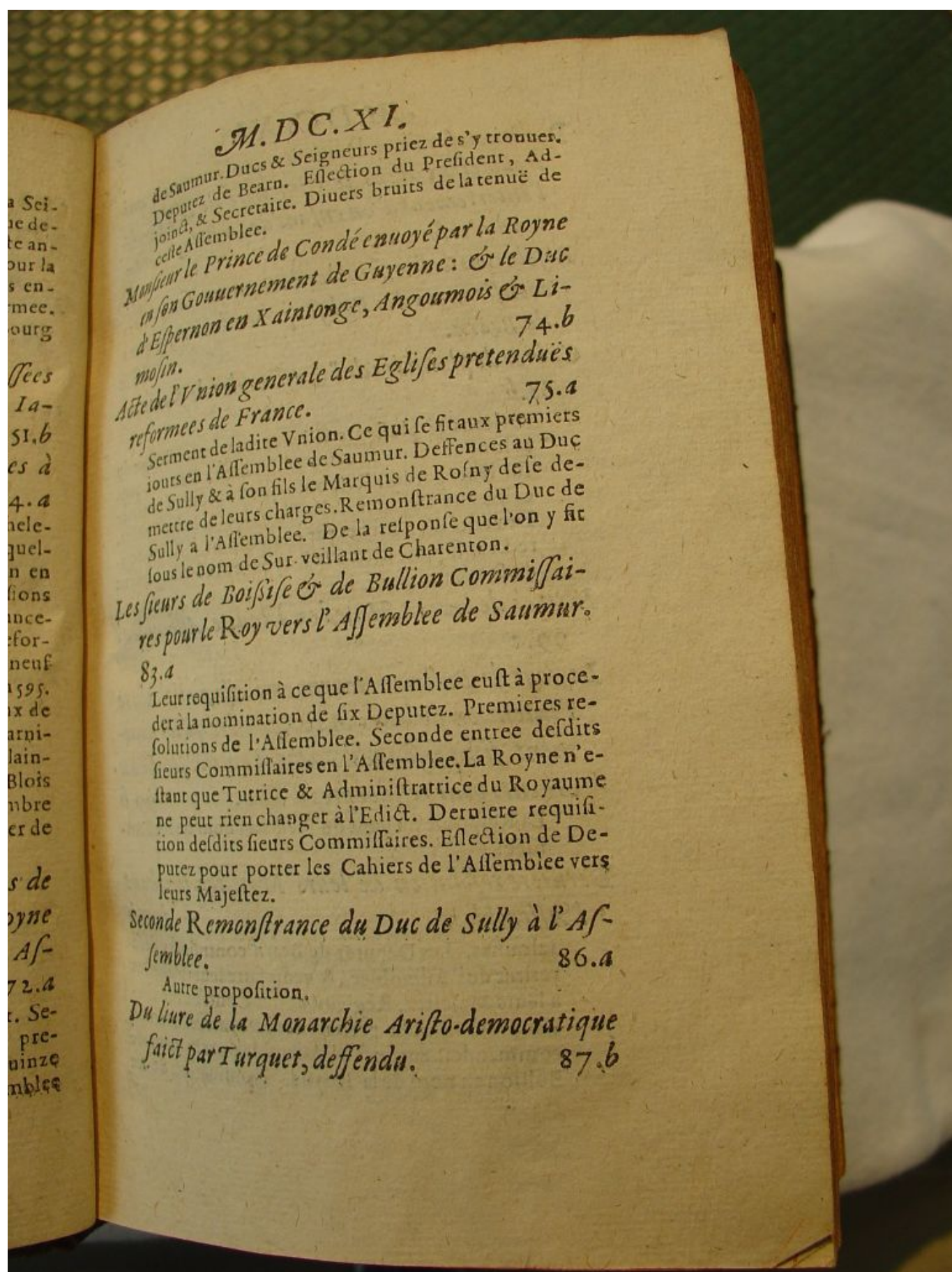
*Pourquoy les Eglises pretendues reformees de France demanderent au Roy & à la Royne Regente sa mere permission de faire vne Assemblée generale.*

72.4

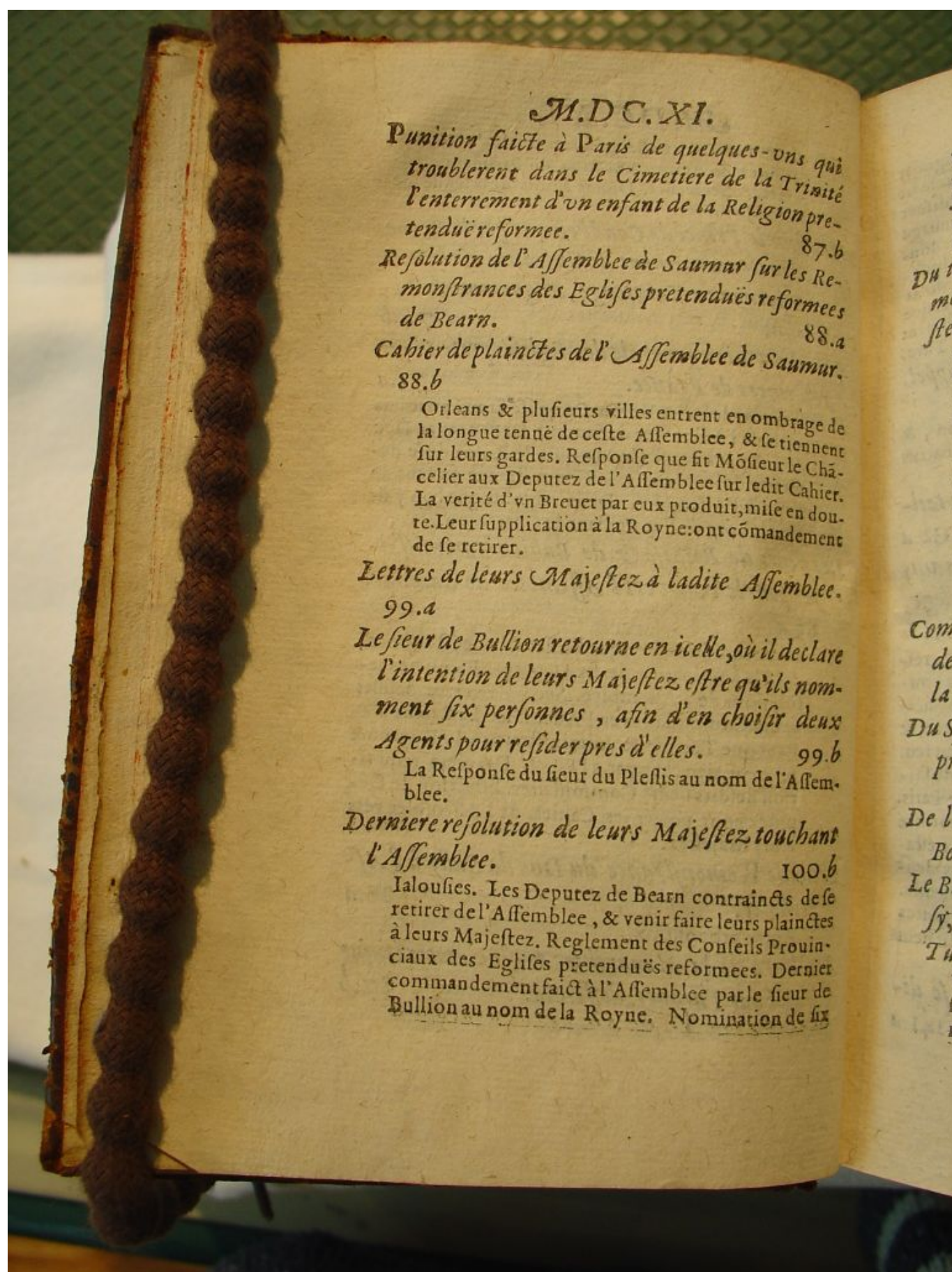
Premier Breuet pour la tenir à Chastelleraut. Second Breuet pour la tenir à Saumur. Eglises pretendues reformees en France departies en quinze Prouinces. Nombre des Deputez de l'Assemblée

de Sa  
Depu  
join  
celle  
Monsieur  
en son  
d'Esp  
mosin  
Acte de l  
reform  
Serr  
iour  
de S  
met  
Sull  
tous  
Les sieur  
res p  
83.4  
Leu  
der  
solu  
sieu  
stan  
ne  
tion  
put  
leur  
Seconde  
sembl  
Autr  
Du liure  
faict p

1611\_Table\_06.jpg



1611\_Table\_07.jpg



1611\_Table\_08.jpg

*M. DC. XI.*

Deputez par l'Assemblée : Breuet pour la garde des places de leureté. Election faicte par leurs Majestez des deux Agents entre les six Deputez. Separation de l'Assemblée. Lettre sur les diuers bruits de la diuision qui y auoit esté.

*Du tiltre & des figures que le sieur du Plessis metit au deuant de son liure intitulé, Le Mystere d'Iniquité.* 107.b

Censure faicte dudit liure par la Faculté de Theologie de Paris. La Responce que luy fit Raymond de Saint Germain : Que c'est que Monarque de la Republique Chrestienne. Benedictis repris par le Pape de son stile d'escrire. Au temporelles Roys ne dependent que de Dieu. Pourquoy les Roys sont appelez nourriciers de l'Eglise. Ce que saint Irene a escrit contre ceux qui tirent consequence quand le chiffre de la Beste se retrouue en quelque nom. Pourquoy ce chiffre ne peut estre dans le nom du Pape. Traicté du droit des Roys. Deux Satyres.

*Commissaires enuoyez par toutes les Prouinces de France pour ouyr les plainctes de ceux de la Religion pretenduë reformee.* 115.b

*Du Synode de Blois tenu par ceux de la Religion pretenduë reformee.* 115.b

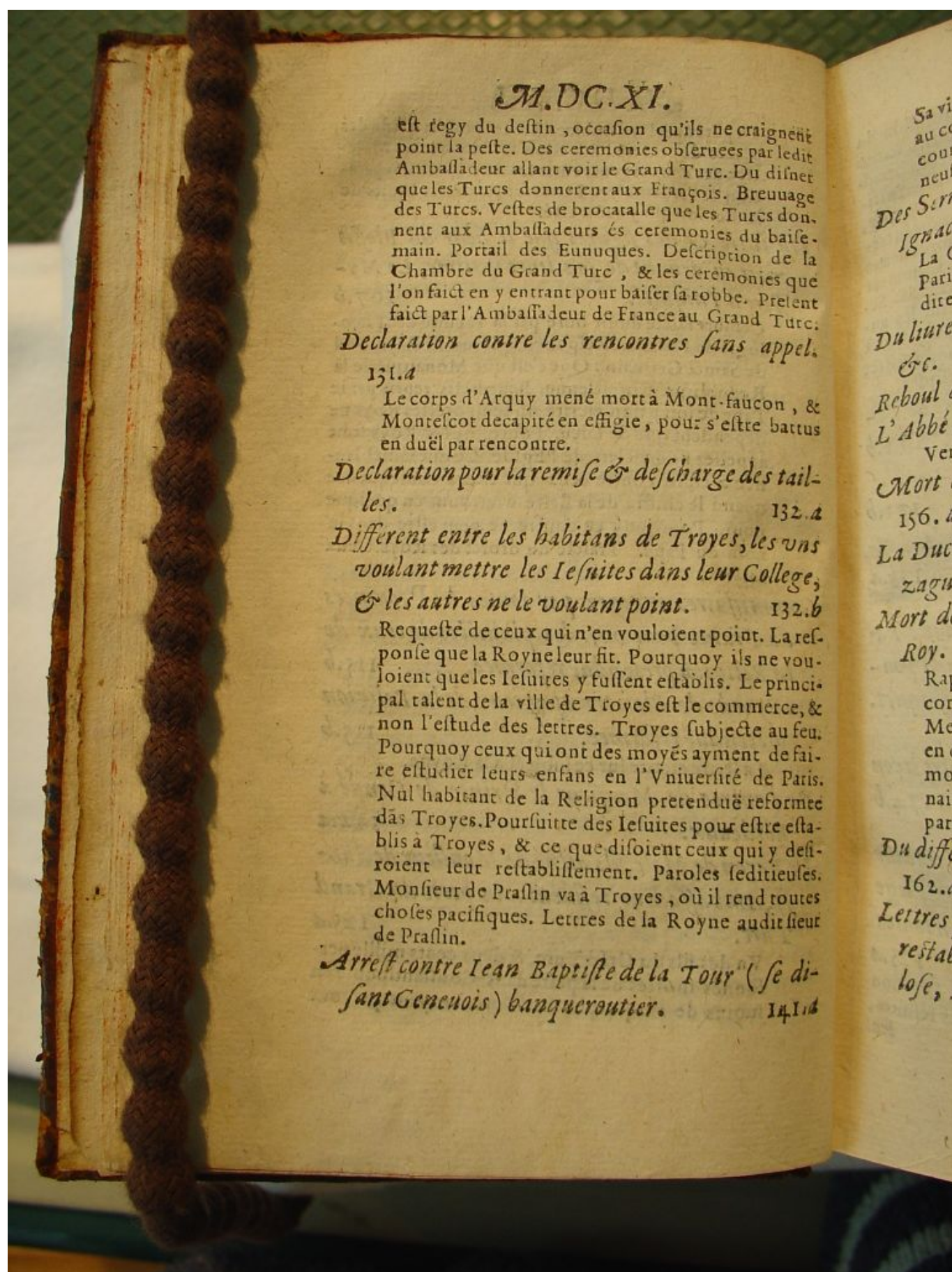
La lettre escrite sur ce subiect à la Roynne.

*De l'entree de Monsieur le Prince de Condé à Bordeaux.* 122.a

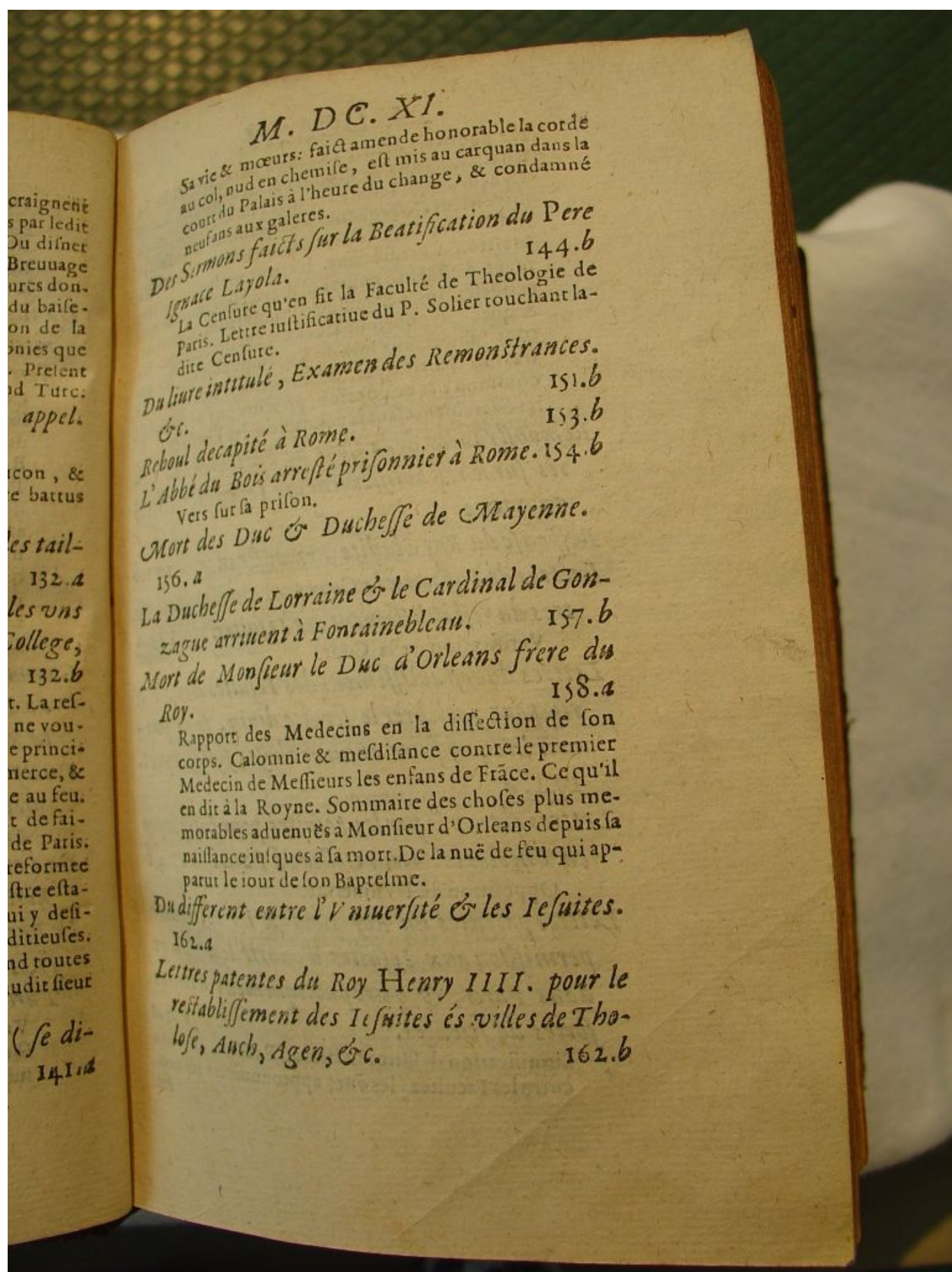
*Le Baron de Molé, fils aîné de Monsieur de Saussey, Ambassadeur resident à la porte du Grand Turc.* 125.a

Vn des fils du Grād Turc, & deux cents millle personnes mortes de la peste dans Constantinople en moins de cinq mois. Les Turcs croyent que tout

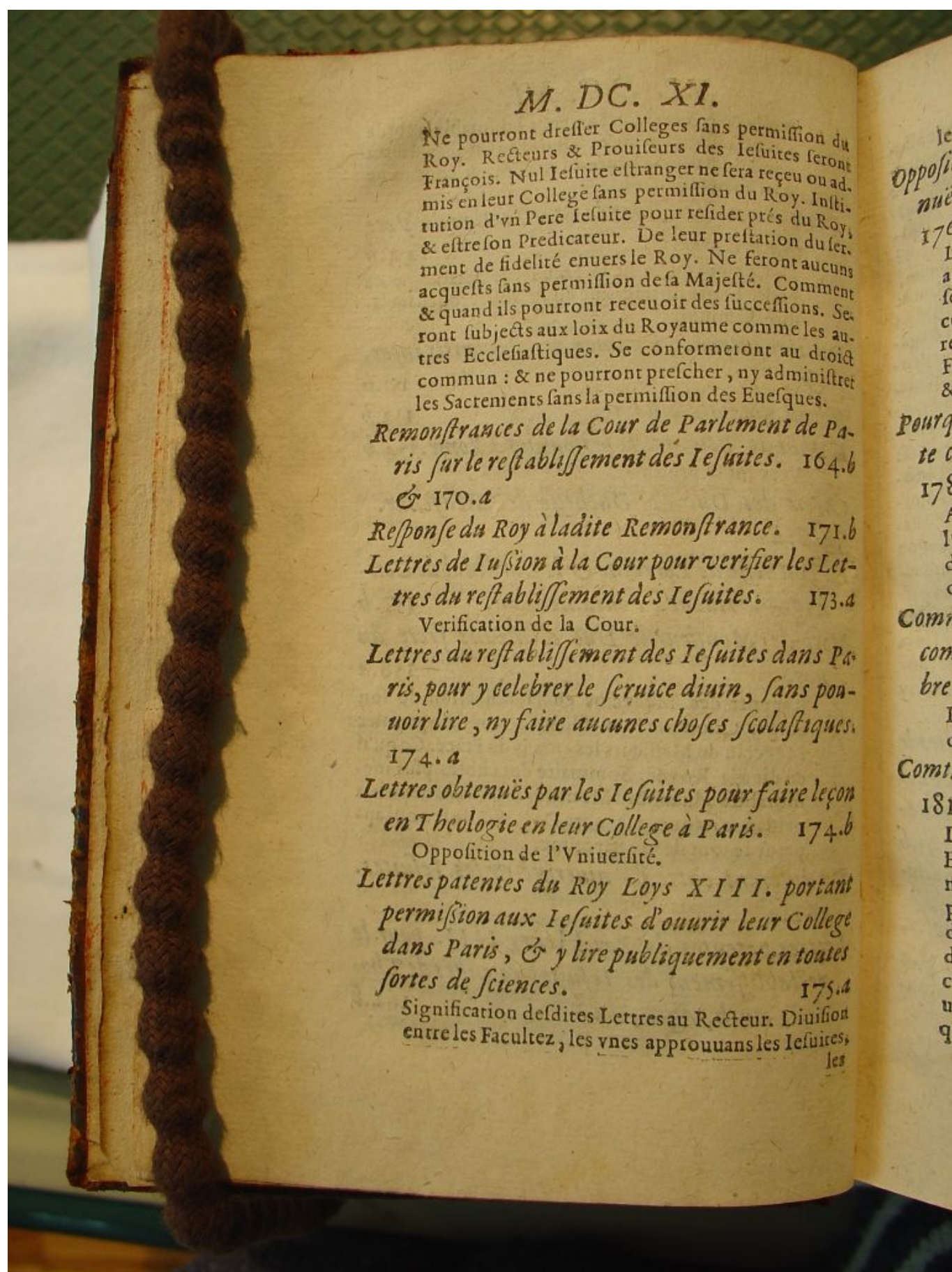
1611\_Table\_09.jpg



1611\_Table\_10.jpg



1611\_Table\_11.jpg



M. DC. XI.

Ne pourront dresser Colleges sans permission du Roy. Recteurs & Prouiseurs des Iesuites seront François. Nul Iesuite estrange ne sera receu ou admis en leur College sans permission du Roy. Institution d'un Pere Iesuite pour resider près du Roy, & estre son Predicateur. De leur prestation du serment de fidelité enuers le Roy. Ne feront aucuns acquests sans permission de sa Majesté. Comment & quand ils pourront recevoir des successions. Seront subjects aux loix du Royaume comme les autres Ecclesiastiques. Se conformeront au droit commun : & ne pourront prescher, ny administrer les Sacrements sans la permission des Euesques.

*Remonstrances de la Cour de Parlement de Paris sur le reſtabliſſement des Iesuites.* 164.b  
& 170.a

*Reſponſe du Roy à la dite Remonſtrance.* 171.b

*Lettres de Inſion à la Cour pour verifier les Lettres du reſtabliſſement des Iesuites.* 173.a

Verification de la Cour.

*Lettres du reſtabliſſement des Iesuites dans Paris, pour y celebrer le ſervice diuin, ſans pouoir lire, ny faire aucunes choſes ſcolastiſques.* 174.a

*Lettres obtenues par les Iesuites pour faire leçon en Theologie en leur College à Paris.* 174.b  
Opposition de l'Vniuerſité.

*Lettres patentes du Roy Loys XIII. portant permission aux Iesuites d'ouurir leur College dans Paris, & y lire publiquement en toutes ſortes de ſciences.* 175.a

Signification deſdites Lettres au Recteur. Diuiſion entre les Facultez, les ynes approuuans les Iesuites, les

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**